

Aux membres de l'IGS et de PGS

Soleure, octobre 2009

Convention sur les conditions d'emploi

Mesdames, Messieurs,

Lors de leur assemblée générale 2004, les associations IGS et PGS ont accepté la « Convention sur les conditions d'emploi ».

Comme prévu à l'article 2 de cette convention, les représentants d'IGS et de PGS se rencontrent périodiquement pour une discussion. La dernière rencontre a eu lieu le 30 septembre 2009 au restaurant du Château à Yverdon-les-Bains.

Les représentants des deux associations étaient pour PGS Mme Isabelle Rey et M. Laurent Berset et pour IGS Mme Anne van Buel et M. Maurice Barbieri. Ils ont convenu de proposer les différents thèmes suivants à l'approbation des assemblées générales de 2010 :

- A. Il n'a pas été prévu d'adaptation des salaires pour 2010
- B. Les limites inférieures et supérieures des salaires annuels indicatifs selon l'annexe 3 de la convention d'emploi sont modifiées (augmentation de un à deux pourcent). Elles n'avaient pas fait l'objet d'une modification en 2008. La nouvelle version de l'annexe 3 est jointe à la présente.
- C. Les indemnités complémentaires pour repas pris à l'extérieur (article 14 c de la convention) sont augmentés à 18.—à 20.—par repas. Cette adaptation doit encore être acceptée par les assemblées générales 2010 des deux associations. Les délégués seront informés dans ce sens lors de la conférence des délégués.

D'autres thèmes ont été discutés de manière informelle (congé paternité, toilettage de la convention, possibilité de travail à domicile, etc.). Ces modifications de la convention devront faire l'objet d'une décision des assemblées générales et feront l'objet d'une séance spéciale. Les représentants des deux associations se sont fixé comme objectif d'asseoir ces modifications jusqu'en février 2010.

Les résultats de la discussion ont été approuvés par les comités des deux associations, comme cela est prévu à l'article 23 de la convention, le 20 octobre par PGS et le 12 novembre par l'IGS.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la présente lettre, ainsi que de son annexe et de tenir compte des décisions prises lors de vos entretiens annuels, ainsi que lors de vos discussions sur les salaires.

Avec nos meilleures salutations

Ingenieurs-Géomètres Suisses (IGS)



Maurice Barbieri, Président

Professionnels Géomatique Suisse (PGS)



Laurent Berset, Président

